

ASSEMBLÉE NATIONALE

VISANT À OFFRIR DES RÉPONSES IMMÉDIATES AUX PHÉNOMÈNES TROUBLANT
L'ORDRE PUBLIC, LA SÉCURITÉ ET LA TRANQUILLITÉ DE NOS CONCITOYENS - (N°
2850)

N° CL596

AMENDEMENT

présenté par
Mme Lalanne

ARTICLE 7

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.
--